



Contrat de Territoire Eau et Climat du Bassin versant de la Risle et de la Charentonne 2020-2024



SOMMAIRE

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT	8
<i>Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés.....</i>	<i>8</i>
<i>Article 2 – Contenu du programme d’actions</i>	<i>9</i>
<i>Article 3 – Durée du contrat.....</i>	<i>10</i>
TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES	11
<i>Article 4 – Engagements de l’agence.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 6 – Engagements des MAITRES D’OUVRAGE.....</i>	<i>12</i>
TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT	13
<i>Article 7 – Pilotage.....</i>	<i>13</i>
<i>Article 8 – Animation.....</i>	<i>13</i>
<i>Article 9 – Modalités de suivi</i>	<i>14</i>
<i>Article 10 – Modalités de révision et de résiliation du contrat.....</i>	<i>14</i>

PREAMBULE

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat du bassin versant de la Risle et de la Charentonne définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux d'assainissement et des milieux naturels (aquatiques et humides) sur ce territoire de bassin versant depuis la commune de Pont-Audemer (Eure) jusque la commune de Champ-Haut (Orne), élargi aux petits affluents en rive gauche de la Risle (Charentonne, Croix-Blanche, Véronne, Tourville, Corbie...).

Il est la formalisation de la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre les objectifs définis dans ce contrat.

Ce contrat est un outil de planification à caractère prévisionnel qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, et l'agence s'engage à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties et de l'évolution des compétences des collectivités.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00026, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'Agence".

Et

L'Intercom Bernay Terres de Normandie, établissement public de coopération intercommunale, créée en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et d'un arrêté de Monsieur le Préfet du Département de l'Eure en date du 28 septembre 2016, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 066 413 00010, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n° 135/2020 en date du 24 septembre 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT ».

Et

Le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle, créé en 1970, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 092 310 00016, représenté par son Président, dûment habilité par délégation autorisée en contexte de crise sanitaire (ordonnance 2020-391) et actée dans le rapport du 15 mai 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommé « SMBVR » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne, créé en 1969, inscrit à l'INSEE sous le numéro 256 102 096 00029, représenté par son Président, dûment habilité par la délibération n° 12/2020 en date du 19 octobre 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommé « SMBRC » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

L'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane, créée en 2014, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 040 228 00013, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération de bureau en date du 14 août 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « ASARM » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, créée en 1942, inscrite à l'INSEE sous le numéro 482 880 564 00018, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n° 3 2006/2020 en date du 20 juin 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « Fédération de pêche de l'Eure » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Fédération Départementale de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, créée en 1923 inscrite à l'INSEE sous le numéro 780 937 926 00035, représentée par son Président, dûment habilité par un courrier en date du 10 mars 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « Fédération de pêche de l'Orne » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, créé en 1974, inscrit à l'INSEE sous le numéro 257 602 847 00028, représenté par son Président, dûment habilité par la décision de bureau en date du 4 mai 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommé « PNRBSN » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Communauté de Communes Pont-Audemer / Val-de-Risle, créée en 2017, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 065 787 00018, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n° 55/2020 en date du 24 juin 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « CC Pont-Audemer » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, créée en 2017, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 066 017 00019, représentée par son Président, dûment habilité par délégation autorisée en contexte de crise sanitaire (ordonnance 2020-391) et actée dans le rapport du 14 mai 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « CC Lieuvin Pays d'Auge » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Communauté de Communes Pays de l'Aigle, créée en 2013, inscrite à l'INSEE sous le numéro 200 068 468, représentée par son Président, dûment habilité par la délibération n°2020-10-15-172 en date du 15 octobre 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « CC Pays de l'Aigle » (MAITRE D'OUVRAGE)

Et

La Commune de Saint-Georges-du-Vièvre, inscrite à l'INSEE sous le numéro, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n° 2020-33 en date du 23 juin 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « commune de Saint-Georges-du-Vièvre » (MAITRE D'OUVRAGE).

Et

La Commune d'Epaignes, inscrite à l'INSEE sous le numéro, représentée par son Maire, dûment habilité par la délibération n° 2020-064 en date du 20 octobre 2020, approuvant le contrat et autorisant son exécutif à signer le contrat, ci-après dénommée « commune d'Epaignes » (MAITRE D'OUVRAGE)

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n°18-45 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 28 novembre 2018 approuvant le contrat de territoire « eau et climat » type et l'avis de la commission des aides du 23 septembre 2020,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu le diagnostic du territoire,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et au respect de la biodiversité.

Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du bassin versant de la Risle et de la Charentonne figurant en annexe 1.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- les milieux aquatiques
- l'assainissement

Pour les milieux aquatiques, les secteurs aval (de sa confluence avec la Seine jusqu'à la confluence avec la Charentonne) et amont du linéaire de la Risle (partie de la Risle située dans le département de l'Orne) sont classés en liste 2 de l'article L214-17 du code de l'environnement et en liste 1 sur l'intégralité des linéaires de la Risle et de la Charentonne ainsi qu'en zone d'actions prioritaires pour la migration des anguilles sur la partie aval de la Risle (de sa confluence avec la Seine jusqu'à la confluence avec la Charentonne).

En termes d'obstacle à l'écoulement et au passage des migrateurs, la Risle, la Charentonne et le Guiel comptent 361 complexes d'ouvrages soit 1 ouvrage tous les 840 m.

Le territoire du présent contrat est couvert par plusieurs plans de gestion :

- le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de 2017 du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle (de la commune de Pont-Audemer à la commune de Nassandres ;
- le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de 2015 de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane ;
- le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des Milieux Aquatiques et Humides (PPMAH) actuellement en cours d'élaboration de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (partie euroise) et du Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne (partie ornaise),
- le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de 2015 du Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne (partie ornaise du bassin de la Risle) ;

Ces plans de gestion ont pour objectif de restaurer et maintenir la bonne qualité des milieux et ainsi participer à la prévention des risques naturels (inondation et sécheresse).

Pour le volet assainissement, les grands enjeux concernent la dégradation des systèmes d'assainissement notamment sur l'ex territoire de la communauté de communes Val-de-Risle (intégré aujourd'hui dans la communauté de communes Pont-Audemer Val-de-Risle).

Des rejets directs d'eaux usées dans la Risle (sans prétraitement ni traitement) persistent sur ce territoire. Certaines stations d'épuration (Broglie, Montfort-sur-Risle, Grand-Camp et Glos-La-Ferrière) sont obsolètes et présentent parfois des dépassements des normes de rejets. Elles doivent être prioritairement réhabilitées.

Deux des trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en assainissement sur ce périmètre disposent d'études de schémas directeurs d'assainissement au sein desquels figurent des programmes d'actions pluriannuels hiérarchisés. Une partie de la programmation assainissement de ce contrat découle de ces études. Le troisième EPCI ayant repris la compétence assainissement récemment, l'une des priorités est donc d'établir un schéma directeur d'assainissement incluant le volet eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire et de réaliser les actions prioritaires issues de diagnostics précédents.

Située sur la partie amont dans l'Orne, l'amélioration de la gestion de son assainissement est une composante importante de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux de la politique de l'eau et la biodiversité durable associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d'intervention suivants :

- Effacements et aménagements d'ouvrages pour la **restauration de la continuité écologique de la Risle, de la Charentonne et des affluents** (objectifs de traitement de 62 ouvrages dont les nœuds de Pont-Audemer, de Montfort-sur-Risle et de Brionne sur l'axe principal de la Risle et de décroisement total des affluents de la Basse Vallée de la Risle : Corbie, Tourville, Véronne et Croix-Blanche dont 14 sites d'ouvrages traités avec des travaux d'effacement total ou partiel et/ou de remise en fond de vallée de cours d'eau) ;
- Actions de restauration hydro-morphologique des cours d'eau ;
- Inventaire, gestion et **préservation des zones humides notamment sur la Charentonne** sur laquelle est expérimenté un programme innovant en faveur des zones humides ;

- Acquisition de connaissances et actions de **préservation de la biodiversité** notamment en faveur d'une espèce remarquable, **la Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) redécouverte en janvier 2020 sur le bassin de la Risle ;
- **Assainissement**, trois grands types d'actions sont prévues. En premier lieu la **réhabilitation de réseaux** sur les secteurs de la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle (L'Aigle, Aube, la Ferté-Fresnel), l'ex communauté de communes Val-de-Risle et sur les communes de Saint Georges-du-Vièvre, Epaignes, Bernay, Brionne, Beaumont-le-Roger et Nassandres-sur-Risle, ces quatre dernières étant intégrées dans l'Intercom Bernay Terres de Normandie. La seconde priorité concerne la reconstruction de 4 **stations d'épuration à savoir** Broglie, Montfort-sur-Risle, Grand-Camp et Glos la Ferrière. La dernière concerne l'établissement du schéma directeur d'assainissement incluant le volet eaux pluviales sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle.
- **Révision du SAGE**. L'arrêté préfectoral d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Risle-Charentonne a été annulé par le tribunal administratif de Rouen en date du 6 novembre 2018. L'IBTN a choisi de devenir structure porteur du SAGE et de reprendre l'animation abandonnée depuis plusieurs années. Il sera nécessaire de procéder à une révision du SAGE afin de le rendre de nouveau fonctionnel.
- *Sensibilisation des élus et du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique.*

Dans le respect du 11e programme, les actions en gras constituent les actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique (au nombre minimum de 3) et celle(s) en italique l'action ou les actions de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

Le programme d'actions est détaillé en annexe 2. Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 27,69 millions d'euros H.T.

Article 3 – Durée du contrat

Le programme d'actions à réaliser couvre la période allant d'octobre 2020 à décembre 2024, soit une durée de 4 ans et trois mois.

TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

Article 4 - Engagements de l'agence

L'Agence s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'Agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite des contraintes budgétaires de l'Agence.

Le cas échéant : pour les dossiers de restauration de la continuité écologique relevant du présent contrat, les aides à la suppression d'obstacles à la libre circulation pourront être portées à 90 % au lieu de 80 %.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** s'engage à :

- réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les autres co-signataires les autres actions ;
- réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11^e programme pour la mise en place d'un contrat ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 7 ;
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 8 ;
- permettre que les animateurs bénéficient de l'appui technique de l'Agence, et participent aux sessions d'échanges et d'information que l'Agence peut organiser ;
- ce que les missions d'animation ne soient pas interrompues pendant une période de plus de 4 mois consécutifs.

Article 6 - Engagements des MAÎTRES D'OUVRAGE

Les **MAÎTRES D'OUVRAGE** signataires s'engagent à :

- réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ses actions ;
- signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 7 - Pilotage

La STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées,
- envoyer à l'Agence chaque année un tableau d'avancement des actions,
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de ce contrat au plus tard le 30 juin 2025,
- s'assurer de la communication continue sur la réalisation des actions,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat,
- réunir 2 fois par an le comité de pilotage, ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2,
- assurer la coordination des animations associées.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du programme d'actions et le cas échéant des animations associées. Il traite notamment des éventuels projets d'avenant et de résiliation du contrat en cas de non-respect des échéances prévues. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion. L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'Agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 8 – Animation

La structure porteuse du contrat met en place une animation pour l'accompagner dans la mise en œuvre et le suivi du contrat.

L'animation est assurée par au minimum 6 animateurs, soit un total minimal de 5,6 Equivalent Temps Plein.

- Animation **Milieux Aquatiques** sur les cours d'eau (5 ETP, 5 agents)
 - o Animation rivières et zones humides sur les cours d'eau du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle (1 ETP, 1 agent)
 - o Animation rivières et zones humides sur les cours d'eau du Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne (2 ETP, 2 agents)
 - o Animation rivières et zones humides sur les cours d'eau de l'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane, (1 ETP, 1 agent)
 - o Animation rivières et zones humides sur la Charentonne sur le territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (1 ETP, 1 agent)

- Animation du **SAGE** Schéma d'Animation et de Gestion des Eaux Risle Charentonne et du présent Contrat Territorial Eau et Climat (0,6 ETP, 1 agent).

L'animateur du contrat assure les missions générales suivantes :

- actions de sensibilisation et de communication, et appui aux maîtres d'ouvrage pour l'émergence et la réalisation des projets prévus au contrat,
- information continue des partenaires du contrat sur l'état d'avancement des actions programmées,
- secrétariat du comité de pilotage,
- rédaction du tableau d'avancement annuel et en fin de contrat du bilan pluriannuel, conformément aux modèles définis par l'Agence.

Il peut également assurer des missions d'animation thématique.

L'animation du contrat est placée sous l'autorité hiérarchique du président de la structure porteuse qui en assure et en assume le recrutement.

Les missions prioritaires et spécifiques de l'animation du contrat et des animations rattachées au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Article 9 – Modalités de suivi

En complément des modalités de suivi précitées à l'article 7, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation. Ces indicateurs sont définis dans l'annexe 3.

Article 10 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme prévisionnel d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de 3 mois. À l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

➤ Modalités de résiliation

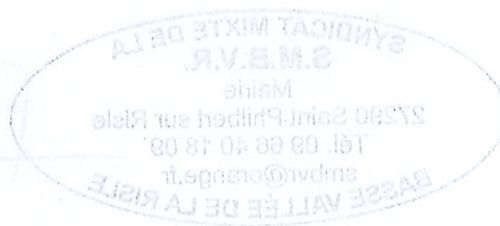
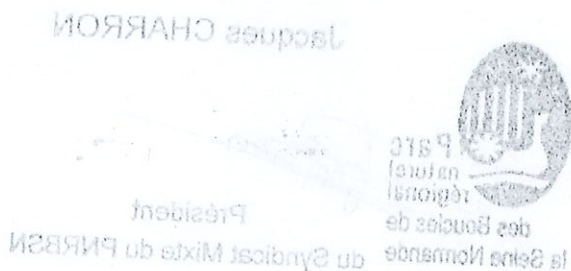
À l'initiative de l'Agence, d'un autre financeur ou de la **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**, le contrat peut être résilié dans les cas suivants :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté ;
- à mi-parcours (soit le 16 novembre 2022) s'il n'y a pas :
 - engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit 11,07 millions d'euros
 - et engagement d'au moins deux actions prioritaires « eau et climat ».

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.



Le 22/02/2021 à AVENCON

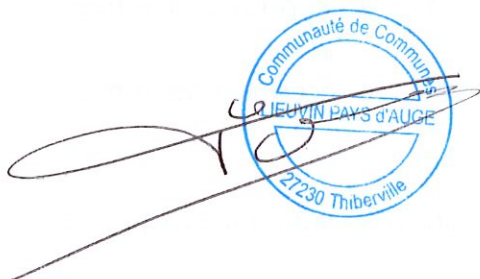
Le Président de l'Intercom Bernay Terres
de Normandie



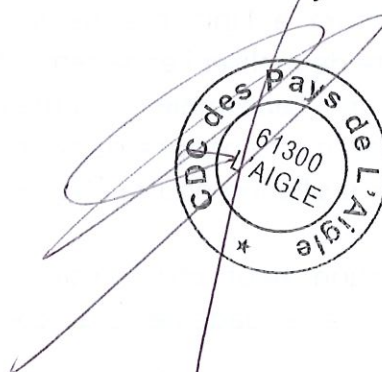
Le Président de la Communauté de
Communes Pont-Audemer / Val-de-Risle



Le Président de la Communauté de
Communes Lieuvin-Pays-d'Auge



Le Président de la Communauté de
Communes des Pays-de-l'Aigle



Le Président de l'Association Syndicale
Autorisée de la Risle Médiane



La Présidente du Syndicat Mixte du
Bassin de la Risle et de la Charentonne



Le Président du Syndicat Mixte de la
Basse Vallée de la Risle



Le Président du Parc Naturel Régional
des Boucles de la Seine Normande



Jacques CHARRON

Président
du Syndicat Mixte du PNRBSN

Le Président de la Fédération
Départementale de l'Eure pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique



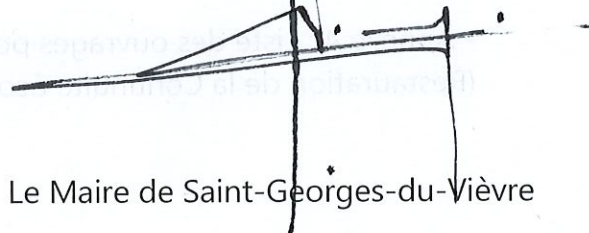
La Maire d'Epaignes



Le Président de la Fédération
Départementale de l'Orne pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique



FEDERATION DE L'ORNE
POUR LA PECHE ET LA PROTECTION
DU MILIEU AQUATIQUE
4, rue des Artisans - ZA Condé sur Sorthé - B.P 91
61003 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 26 10 66



Le Maire de Saint-Georges-du-Vivier



La Directrice générale de l'agence de
l'eau Seine-Normandie

En 13 exemplaires comprenant 9 pages recto-verso et les annexes suivantes,
parties intégrantes et indissociables du contrat. Un des douze exemplaires originaux

est remis à l'Agence, un à la structure porteuse du contrat qui préside le comité de pilotage. Une copie est remise à chaque autre signataire.

- Annexe 1 : Territoire concerné et enjeux eau associés du contrat territorial Eau et Climat Risle et Charentonne.
- Annexe 2 : Programme d'actions détaillé du contrat.
- Annexe 3 : Indicateurs de suivi-évaluation.
- Annexe 4 : Liste des ouvrages potentiellement concernés par l'enjeu RCE (Restauration de la Continuité écologique).



Annexes du contrat de territoire « Eau et Climat »

ANNEXE 1 - TERRITOIRE CONCERNÉ ET ENJEUX EAU ET CLIMAT ASSOCIÉS DU CONTRAT

ANNEXE 2 - PROGRAMME D' ACTIONS DÉTAILLÉ DU CONTRAT

ANNEXE 3 - INDICATEURS DE SUIVI-EVALUATION

ANNEXE 4 – LISTE DES OUVRAGES POTENTIELLEMENT CONCERNÉS PAR L'ENJEU RCE

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux eau et climat associés du contrat RISLE

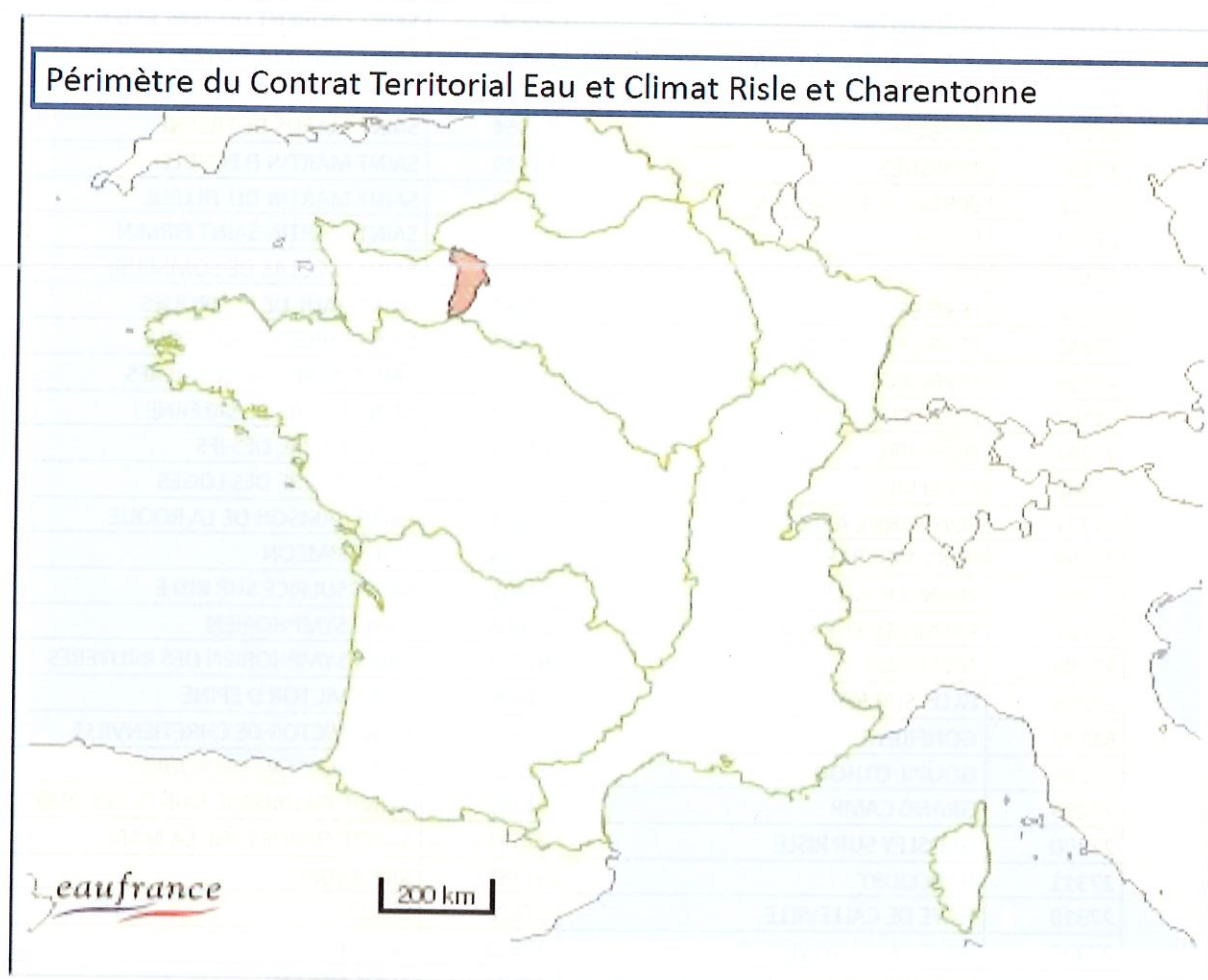
I. Territoire concerné

Liste des communes concernées avec code INSEE, communes

CODE INSEE	LIBELLE COMMUNE	CODE INSEE	LIBELLE COMMUNE
27001	ACLOU	27398	MENNEVAL
61214	AIGLE	27049	MESNIL EN OUCHE
27006	AIZIER	27404	MESNIL ROUSSET
27009	AMBENAY	27541	MESNIL SAINT JEAN
27018	APPEVILLE ANNEBAULT	27413	MONTFORT SUR RISLE
61008	AUBE	27414	MONTREUIL L ARGILLE
61012	AUGUAISE	27418	MORSAN
27028	AUTHOU	27425	NASSANDRES SUR RISLE
27037	BARC	27427	NEAUFLES AUVERGNY
27040	BARQUET	27431	NEUVE LYRE
27046	BAZOQUES	27432	NEUVILLE DU BOSC
61032	BEAUFAI	27433	NEUVILLE SUR AUTHOU
27051	BEAUMONT LE ROGER	27434	NOARDS
27050	BEAUMONTEL	27435	NOE POULAIN
27052	BEC HELLOUIN	27441	NOTRE DAME D EPINE
27056	BERNAY	27442	NOTRE DAME DU HAMEL
27061	BERTHOUVILLE	27444	NOYER EN OUCHE
27068	BOIS ANZERAY	27263	PERREY
27075	BOIS NORMAND PRES LYRE	27460	PLAINVILLE
27074	BOISNEY	61330	PLANCHES
27079	BOISSY LAMBERVILLE	27463	PLASNES
27083	BONNEVILLE APTOT	27466	PLESSIS SAINTE OPPORTUNE
27095	BOSROBERT	27467	PONT AUDEMER
27096	BOTTEREAUX	27468	PONT AUTHOU
27101	BOUQUELON	27475	POTERIE MATHIEU
27106	BOURNAINVILLE FAVEROLLES	27476	PREAUX
27109	BRAY	27485	QUILLEBEUF SUR SEINE
27110	BRESTOT	61342	RAI
61060	BRETHEL	27492	ROMILLY LA PUTHENAYE
27113	BRETIGNY	27498	ROUGE PERRIERS
27116	BRIONNE	27497	ROUGEMONTIERS
27117	BROGLIE	27500	ROUTOT
27125	CALLEVILLE	27502	RUGLES
27126	CAMPIGNY	27505	SAINT AGNAN DE CERNIERES
27129	CAORCHES SAINT NICOLAS	27508	SAINT ANTONIN DE SOMMAIRE
27130	CAPELLE LES GRANDS	27514	SAINT AUBIN DU THENNEY
27138	CHAMBLAC	27518	SAINT AUBIN SUR QUILLEBEUF
27139	CHAMBORD	27520	SAINT BENOIT DES OMBRES
27146	CHAPELLE BAYVEL	27522	SAINT CHRISTOPHE SUR CONDE
27148	CHAPELLE GAUTHIER	27527	SAINT CYR DE SALERNE
27163	COLLETOT	27530	SAINT DENIS D AUGERONS
27164	COMBON	27536	SAINT ELOI DE FOURQUES
27167	CONDE SUR RISLE	27538	SAINT ETIENNE L ALLIER
27173	CORNEVILLE LA FOUQUETIERE	61386	SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS
27174	CORNEVILLE SUR RISLE	27542	SAINT GEORGES DU VIEVRE

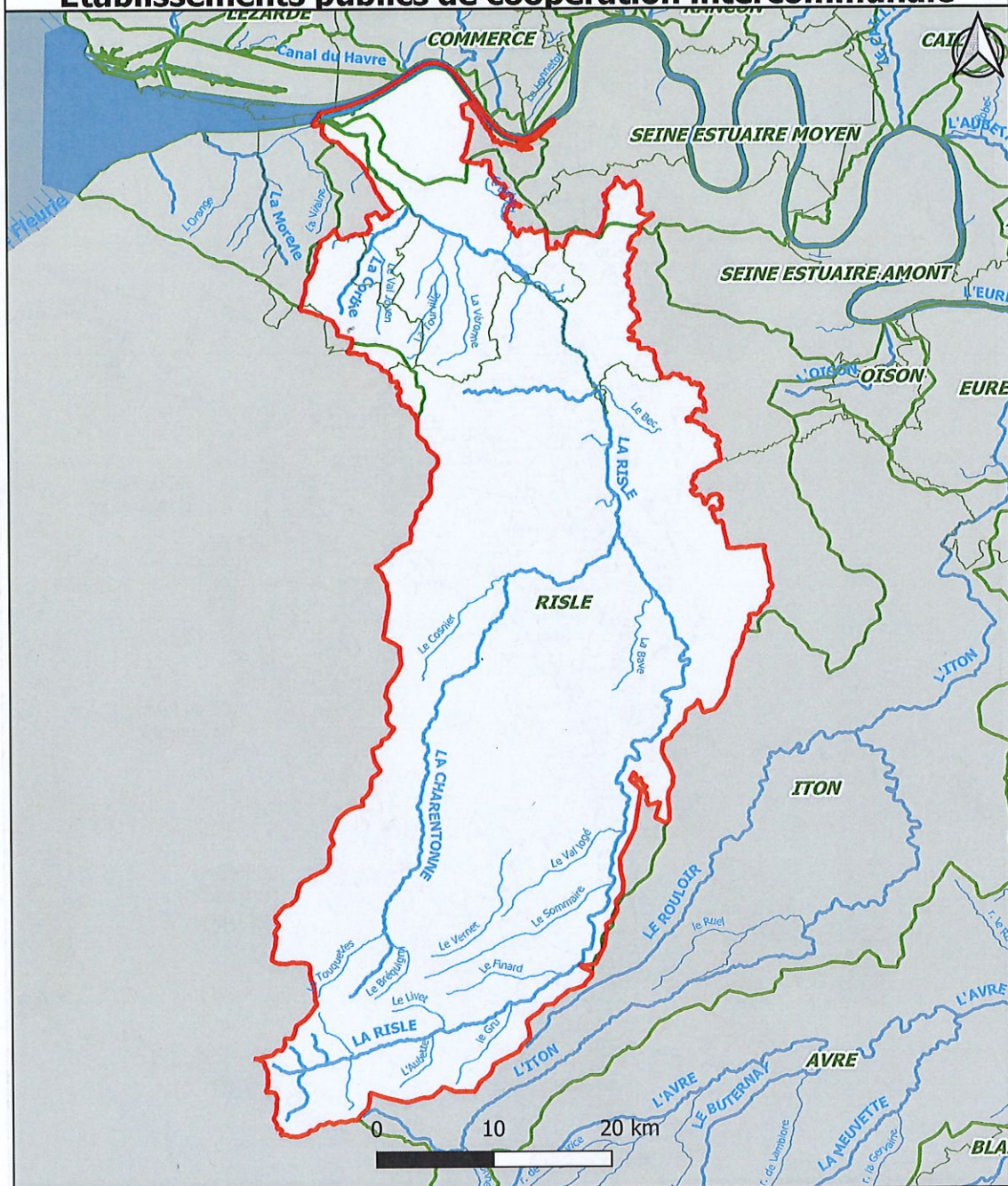
27179	COURBEPINE	27550	SAINT GREGOIRE DU VIEVRE
27208	DURANVILLE	61406	SAINT HILAIRE SUR RISLE
27209	ECAQUELON	27556	SAINT LAURENT DU TENCEMENT
27210	ECARDENVILLE LA CAMPAGNE	27557	SAINT LEGER DE ROTES
61150	ECHAUFFOUR	27563	SAINT MARDS DE BLACARVILLE
61151	ECORCEI	27564	SAINT MARDS DE FRESNE
27218	EPAIGNES	61423	SAINT MARTIN D ECUBLEI
27222	EPREVILLE EN LIEUVIN	27569	SAINT MARTIN DU TILLEUL
27237	FAVRIL	27571	SAINT MARTIN SAINT FIRMIN
61159	FAY	61435	SAINT NICOLAS DE SOMMAIRE
61162	FERRIERE AU DOYEN	27584	SAINT PAUL DE FOURQUES
27240	FERRIERE SUR RISLE	27587	SAINT PHILBERT SUR RISLE
27239	FERRIERES SAINT HILAIRE	27590	SAINT PIERRE DE CERNIERES
61167	FERTE EN OUCHE	27592	SAINT PIERRE DE SALERNE
27242	FIDELAIRE	27594	SAINT PIERRE DES IFS
27248	FOLLEVILLE	61446	SAINT PIERRE DES LOGES
27251	FONTAINE LABBE	27601	SAINT SAMSON DE LA ROQUE
27258	FORT MOVILLE	27603	SAINT SIMEON
27266	FRANQUEVILLE	61456	SAINT SULPICE SUR RISLE
27267	FRENEUSE SUR RISLE	27606	SAINT SYMPHORIEN
27286	GIVERVILLE	61457	SAINT SYMPHORIEN DES BRUYERES
27288	GLOS SUR RISLE	27609	SAINT VICTOR D EPINE
61193	GONFRIERE	27608	SAINT VICTOR DE CHRETIENVILLE
27290	GOUPIL OTHON	27613	SAINT VINCENT DU BOULAY
27295	GRAND CAMP	61389	SAINTE GAUBURGE SAINTE COLOMBE
27300	GROSLEY SUR RISLE	27577	SAINTE OPPORTUNE LA MARE
27311	HARCOURT	61461	SAP ANDRE
27318	HAYE DE CALLEVILLE	27620	SELLES
27323	HAYE SAINT SYLVESTRE	27622	SERQUIGNY
27325	HECMANVILLE	27627	THEIL NOLENT
27334	HEUDREVILLE EN LIEUVIN	27630	THIBOUVILLE
27345	HOUSSAYE	27631	THIERVILLE
27349	ILLEVILLE SUR MONTFORT	27646	TORPT
27359	JUIGNETTES	61488	TOUQUETTES
27364	LAUNAY	27655	TOURVILLE SUR PONT AUDEMER
27367	LIEUREY	27656	TOUTAINVILLE
27371	LIVET SUR AUTHOU	27516	TREIS SANTS EN OUCHE
61244	MAHERU	27660	TRINITE DE REVILLE
27380	MALLEVILLE SUR LE BEC	61493	TRINITE DES LAITIERS
27381	MALOUY	27662	TRIQUEVILLE
27385	MANNEVILLE SUR RISLE	27665	TROUVILLE LA HAULE
27388	MARAIS VERNIER	27667	VALAILLES
27393	MARTAINVILLE	27671	VANNECROCQ
27395	MELICOURT	27680	VERNEUSSES
61259	MENIL BERARD	27685	VIEILLE LYRE
		27686	VIEUX PORT

Cartes du territoire du contrat



Carte 1 : Localisation du Contrat Territorial Eau et Climat Risle et Charentonne à l'échelle nationale

Contrat de territoire eau et climat Risle 2020-2024 Établissements publics de coopération intercommunale



Légende :

Périmètre CTEC Unités Hydrographiques

Masses d'eau

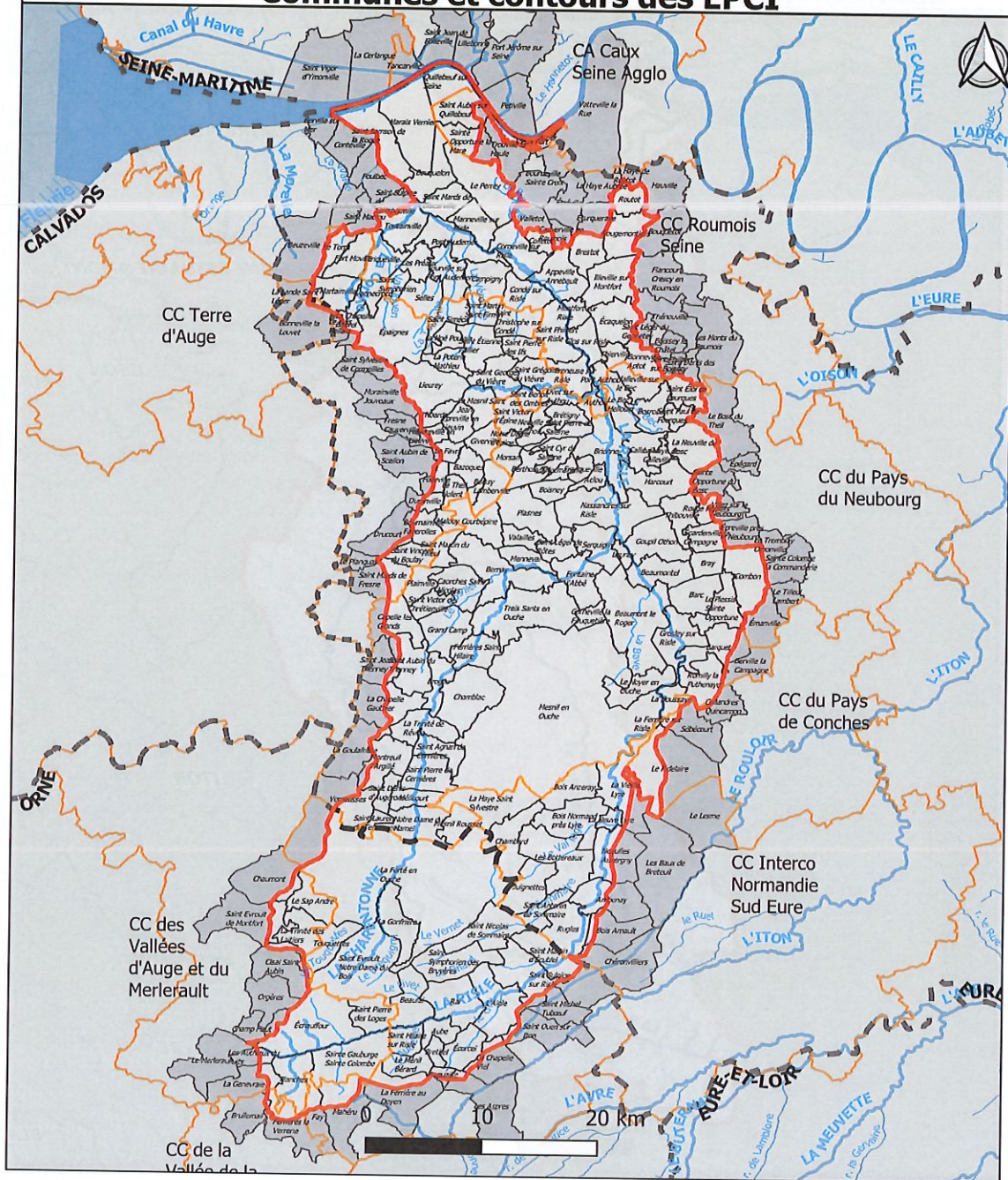
— principales
— secondaires



Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
SMAA - février 2020
Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

*Carte 2 : Unités hydrographiques du périmètre
du Contrat Territorial Eau et Climat Risle et Charentonne*

Contrat de territoire eau et climat Risle 2020-2024 Communes et contours des EPCI



Légende :

 Périmètre CTEC

 EPCI

Masses d'eau

 Communes

— principales

— secondaires



Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/

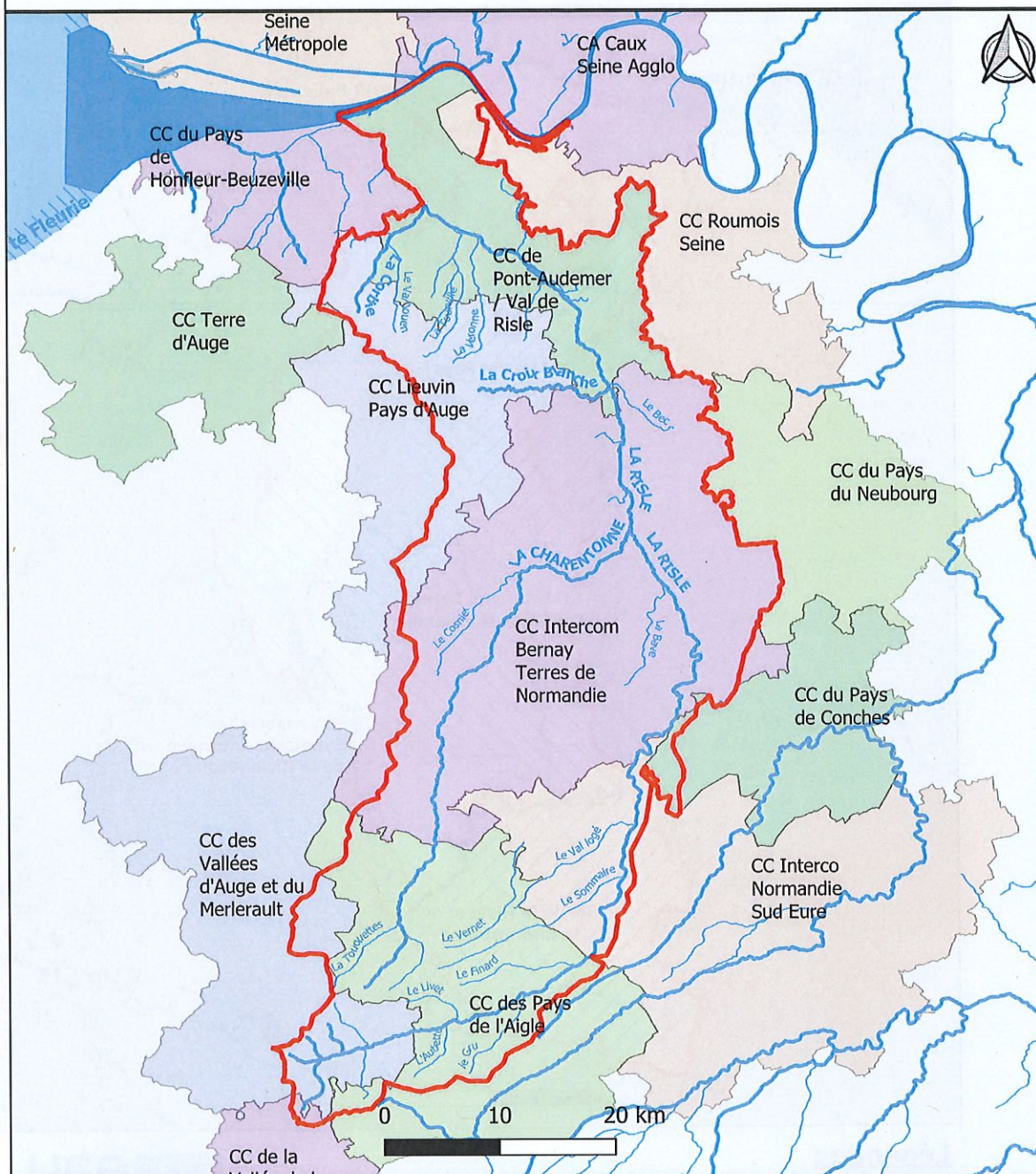
SMAA - février 2020

Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

*Carte 3 : Communes du périmètre
du Contrat Territorial Eau et Climat Risle et Charentonne*

Contrat de territoire eau et climat Risle 2020-2024

Établissements publics de coopération intercommunale



Légende :

 Périmètre CTEC



EPCI

Masses d'eau

— principales

— secondaires



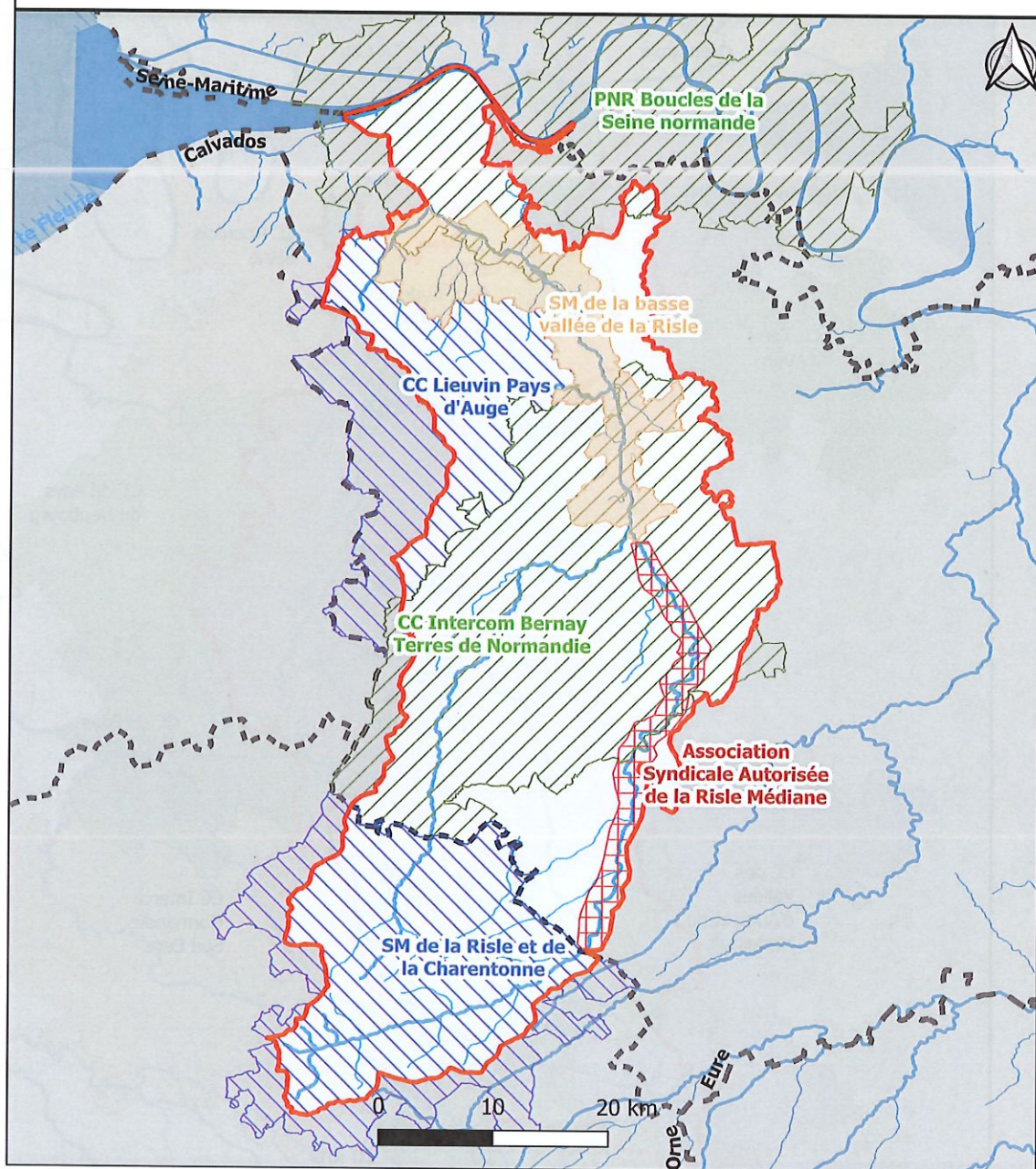
Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
SMAA - mars 2020

Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

*Carte 4 : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
du Contrat Territorial Eau et Climat Risle et Charentonne*

Contrat de territoire eau et climat Risle 2020-2024

Maîtrise d'ouvrage en rivière



Légende :

 Périmètre CTEC

X Maîtres d'ouvrage

Masses d'eau

— principales

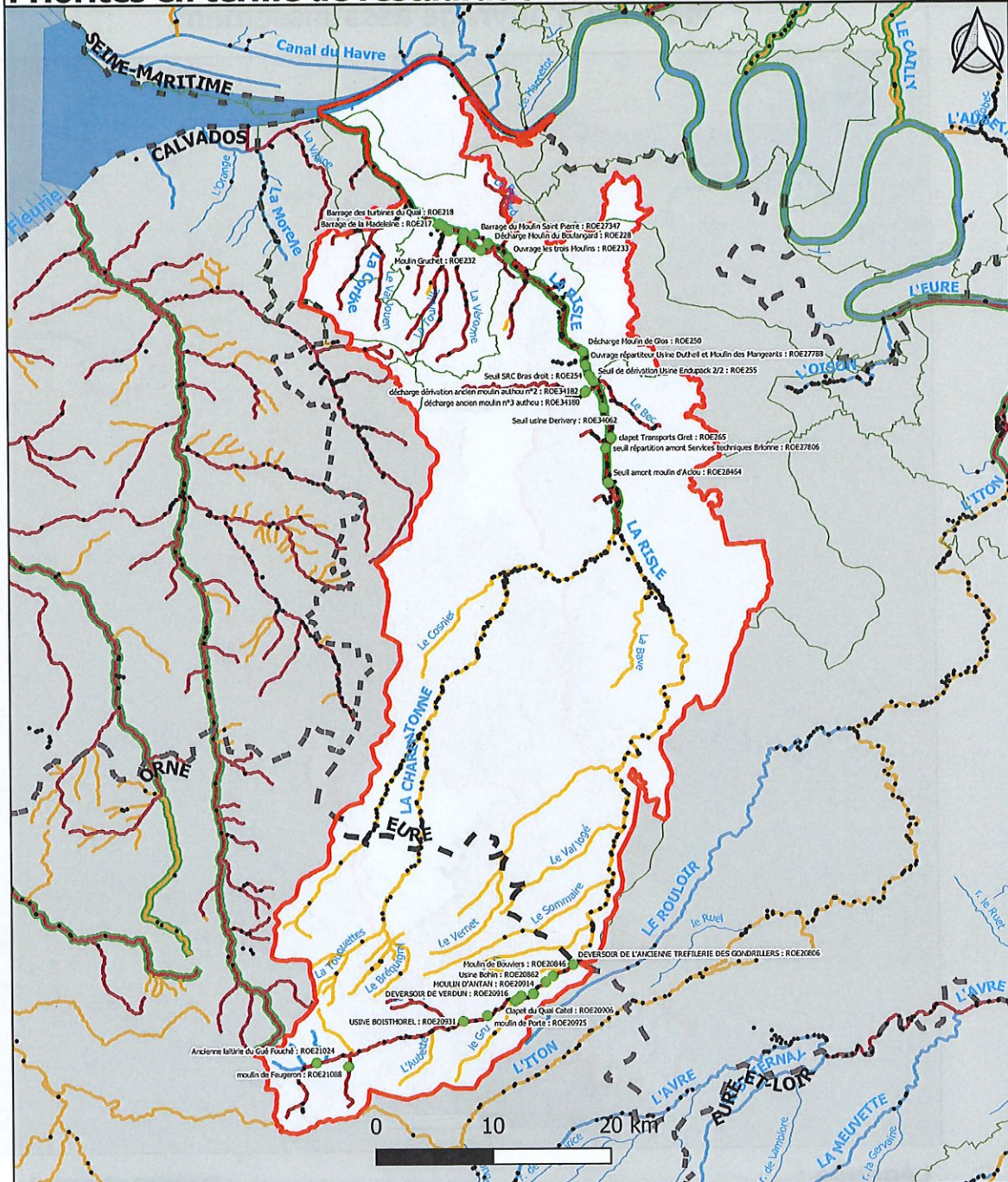
— secondaires



Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
SMAA - avril 2020
Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

Carte 5 : Maître d'Ouvrage milieux aquatiques

Contrat de territoire eau et climat Risle 2020-2024 **Priorités en terme de restauration de la continuité écologique**



Légende :

- Périmètre CTEC
- L214-17 - Liste1
- L214-17 - Liste2
- Masses d'eau**
- principales
- ZAP Anguilles
- Ouvrages prioritaires
- autres ouvrages



Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
 SMAA - février 2020
 Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

*Carte 6 : Priorités du volet Milieux Aquatiques (RCE)
 du Contrat Territorial Eau et Climat Risle et Charentonne*

Contrat de territoire eau et climat Risle 2020-2024 Maîtrise d'ouvrage assainissement



Légende :

 Périmètre CTEC

 Maîtres d'ouvrage

Masses d'eau

— principales

— secondaires

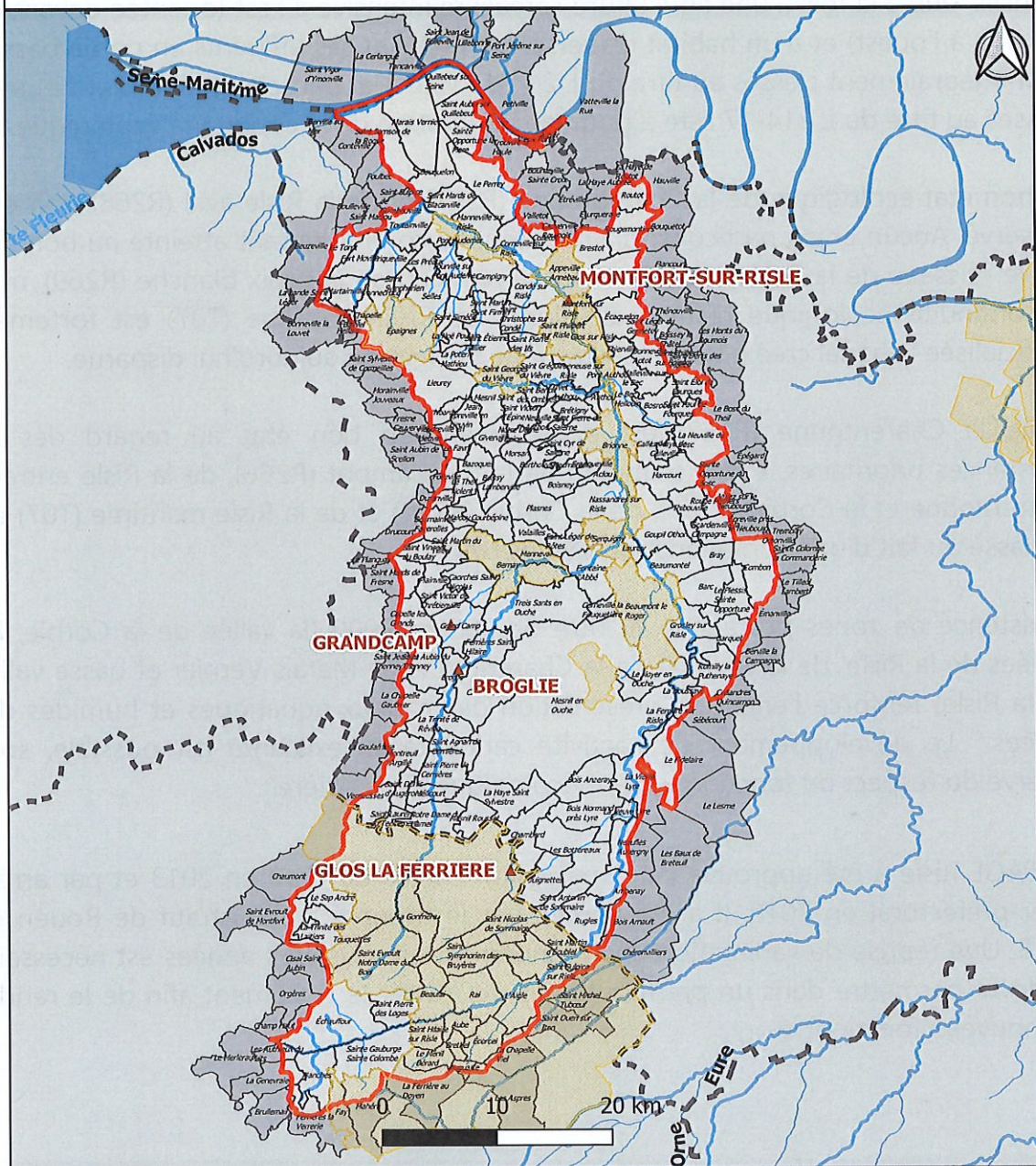


Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
SMAA - avril 2020

Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

*Carte 7 : Maîtrise d'Ouvrage du volet Assainissement
du Contrat Territorial Eau et Climat Risle et Charentonne*

Contrat de territoire eau et climat Risle 2020-2024 Systèmes d'assainissement prioritaires



Légende :

 Unité hydrographique

Masses d'eau

— principales

— secondaires

 Communes

 Systèmes de collecte

▲ Stations d'épuration



Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/

SMAA - avril 2020

Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

*Carte 8 : Priorités du volet Assainissement
du Contrat Territorial Eau et Climat Risle et Charentonne*

2. Enjeux eau et climat associés

Ce grand bassin versant est caractérisé par une forte problématique pollutions diffuses, due à la fois à une agriculture céréalière intensive à l'est (orientée davantage élevage à l'ouest) et à un habitat dispersé. La Risle - et ses affluents en partie basse - sont intégralement classés au titre du L 214-17 liste 1 et partiellement (amont et aval) classés au titre du L 214-17 liste 2 pour la restauration de la continuité écologique.

Le bon état écologique de la Charentonne (R267) et de la Risle aval (R268) doit être préservé. Aucun enjeu particulier n'a été identifié comme faisant atteinte au bon état sur le ruisseau de la Corbie (R270) ni sur le ruisseau de la Croix blanche (R269), mais la continuité écologique reste à améliorer. La Risle maritime (T07) est fortement artificialisée : chenal créé pour une activité de navigation aujourd'hui disparue.

Seule la Charentonne (R267) est actuellement en bon état au regard des 41 substances prioritaires. L'état chimique de la Risle amont (R266), de la Risle entre la Charentonne et la Corbie (R268), de la Corbie (R270) et de la Risle maritime (T07) est déclassé du fait d'une contamination par les HAP.

L'existence de zones protégées au titre de Natura 2000 (la vallée de la Corbie, les Vallées de la Risle, de la Guiel et de la Charentonne, le Marais Vernier et basse vallée de la Risle) renforce l'enjeu de préservation des milieux aquatiques et humides des vallées. Le développement de l'activité canoë-kayak existante est possible, sous réserve du respect du fonctionnement écologique de la rivière.

Le SAGE Risle a été approuvé en Commission Locale de l'Eau en 2013 et par arrêté inter-préfectoral en 2016. Il a été annulé par le tribunal administratif de Rouen en 2018. Une reprise de l'animation abandonnée depuis plusieurs années est nécessaire et devra permettre dans un premier temps de réviser le document afin de le rendre de nouveau fonctionnel.

Le territoire du Contrat Territorial Eau et Climat comprend en partie les masses d'eau :

CODE EUROPEEN_ME	NOM MASSE D'EAU	CATEGORIE DE MASSE D'EAU	Unité hydrographique	ETAT ECOLOGIQUE	NIVEAU CONFIANCE Etat Ecologique	MODE EVALUATION Etat Ecologique
FRH118	Plan d'Eau de Tourainville	Masses d'eau plans d'eau	RISLE	Moyen	0	Etat mesuré
FRHR_T07-H6270650	le douet	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR266	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (exclu)	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	élevé	Etat mesuré
FRHR266-H6008000	ruisseau du vauferment	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR266-H6009000	ruisseau du Gué Maingot	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR266-H6017000	rivière l'aubette	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR266-H6019000	ruisseau de livet	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR266-H6024000	ruisseau du gru	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	élevé	Etat mesuré
FRHR266-H6029000	ruisseau le finard	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	médiocre	faible	Etat mesuré
FRHR266-H6040600	ruisseau le sommaire	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	très bon	élevé	Etat mesuré
FRHR266-H6052000	val loge, le (ruisseau)	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	très bon	Non concerné	Etat modélisé
FRHR266-H6056000	vermet, le (ruisseau)	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	très bon	Non concerné	Etat modélisé
FRHR266-H6061000	rivière la bave	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	élevé	Etat mesuré
FRHR267	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	élevé	Etat mesuré
FRHR267-H6103000	ruisseau de bresquigny	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR267-H6104000	rivière de touquettes	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	élevé	Etat mesuré
FRHR267-H6110600	rivière la guiel	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	élevé	Etat mesuré
FRHR267-H6125000	rivière le cosnier	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	médiocre	élevé	Etat mesuré
FRHR268	La Risle du confluent de la Charentonne (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	élevé	Etat mesuré
FRHR268-H6200650	ru de Fontaine-la-Soret ou ru Marneux	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR268-H6200700	ruisseau des fontaines	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR268-H6229000	ruisseau du bec	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR268-H6230800	ru du Douit Clérot	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	élevé	Etat mesuré
FRHR268-H6234050	le Douit de Billou ou ru d'Apperville-Annebault	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR268-H6234100	bedard, la (ruisseau)	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR268-H6236000	ruisseau saint-christophe	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR268-H6249000	rivière la veronne	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	élevé	Etat mesuré
FRHR268-H6254000	ruisseau de tourville	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	moyen	Etat mesuré
FRHR269	Le ruisseau de la Croix Blanche de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR270	Le ruisseau de la Corbie de sa source au confluent de la Risle (exclu)	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR270-H6265000	val Jouen, du (ruisseau)	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	bon	élevé	Etat mesuré
FRHR270-H6266000	ruisseau des godeliers	Masses d'eau cours d'eau	RISLE	moyen	moyen	Etat mesuré
FRHT07	Risle maritime	Masses d'eau de transition	RISLE	moyen	3	Etat mesuré

Etat écologique des masses d'eau de l'unité hydrographique Risle, masses d'eau principales en bleu (source EDL 2019)

ANNEXE 2 - Programme d'actions détaillé du contrat territorial eau et climat RISLE et CHARENTONNE

(1) Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues

Actions retenues par enjeu (objectifs déclinés par actions)	Maître d'ouvrage (objectifs déclinés par maîtres d'ouvrage)	Lieu	Montant annuel et échéancier (en k€ HT)					
Les actions « eau & climat » sont prioritaires et seront mentionnées en gras et l'action ou les actions de sensibilisation seront mentionnées en italique.	Pour chaque action, spécifier le MOA et la (ou les) territoire(s) concerné(s)		2020	2021	2022	2023	2024	Total
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration de la continuité écologique								
Action 1.1 : restauration totale de la continuité écologique par arasement total ou partiel ou contournement d'ouvrages hydrauliques (OH) Objectifs : Au moins 13 études de continuité écologique (études de définition de travaux) Au moins 14 sites de travaux (correspondant à 43 ouvrages traités majeurs et prioritaires issus de la continuité apaisée, de la ZAP Anguille et de la liste 2)	Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle (SMBVR) (6 études et 7 travaux, 7 opérations suivies) dont 6 études et 7 travaux avec le concours de la FDPPMA27	La Risle : La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268). Principaux affluents Risle Aval	356	345	82	37	80	900
	Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge (CCLPA) (8 études, 8 travaux) dont 8 études et 8 travaux avec le concours de la FDPPMA27	La Corbie (FRHR270) / La Véronne (FRHR268-H6249000) / Le ruisseau de Saint Christophe (FRHR268-H6236000) / La Tourville (FRHR268-H6254000) pour le Sebec	0	30	0	150	170	350
	Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) (6 études, 4 travaux, 4 opérations suivies) dont 6 études et 4 travaux avec le concours de la FDPPMA27	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267) -	285	294	364	437	150	1530

Action 1.2 : restauration de la continuité piscicole par création / amélioration d'un dispositif de franchissement <u>Objectifs:</u> Au moins 15 études de continuité écologique (études de définition de travaux) Au moins 14 sites de travaux (correspondant à 19 ouvrages traités majeurs et prioritaires issus de la continuité apaisée, de la ZAP Anguille et de la liste 2) Action 1.3 : suivi écologique avant / après travaux. Au moins 41 opérations suivies Action 1.4 : équipement d'ouvrages d'art mortifères en dispositif de franchissement de mammifères aquatiques. Au moins 4 ouvrages équipés Total enjeu 1 : gestion des milieux aquatiques et humides / restauration de la continuité écologique	Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane (ASARM) (4 études et 5 travaux, 5 opérations suivies) dont 3 études et 5 travaux avec le concours de la FDPPMA27	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRIHR266) - <u>partie euroise</u>	250	145	100	100	100	695
	Syndicat Mixte du bassin de la Risle et de la Charentonne (SMBRC) (4 études, 4 travaux, 4 opérations suivies)	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRIHR266) La Charentonne de sa source au confluent de	80	500	812	300	312	2004
	Fédération départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA 27) (13 opérations suivies directement)	UH Risle Charentonne	204	0	96	92	96	488
	Ensemble des Maîtres d'Ouvrage	UH Risle Charentonne	1 175	1 314	1 454	1 166	908	5 967

Enjeu 2 : Gestion des milieux aquatiques et humides : restauration hydro morphologique, restauration des champs d'expansion des crues.									
Action 2.1 : restauration multifonctionnelle intégrant la restauration des champs d'expansion des crues (re-méandrement, recharge sédimentaire) Objectif au moins 6 500 ml de rivières restaurées et 11 ouvrages transverses effacés Action 2.2 : restauration des berges par plantations, protection contre le piétinement du bétail Objectif au 40 800 ml de rivières restaurées Action 2.3 : restauration légère (gestion sélective de la ripisylve, pose d'épis, de déflecteurs) Objectif au 19 700 ml de rivières restaurées Action 2.4 : suivi écologique avant / après travaux. Objectif au moins 22 opérations suivies	SMBVR (9 000 ml de rivières restaurées, 5 ouvrages effacés et 5 opérations suivies)	La Risle : La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268). Principaux affluents Risle Aval	29	29	29	29	29	145	
	IBTN (10 000 ml de rivières restaurées, 2 ouvrages effacés et 2 opérations suivies).	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267)	135	67	67	67	100	436	
	ASARM (6 000ml de rivières restaurées, 4 ouvrages effacés et 4 opérations suivies).	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) -	61	58	44	21	27	211	
	SMBRC (30 000 ml de rivières restaurées, 1 ouvrage effacés et 1 opération suivies)	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267))	80	150	120	60	75	485	
	FDPPMA 27 (1 000 ml de rivières restaurées, 0 ouvrages effacés et 10 opérations suivies)	UH Risle Charentonne	9	5	9	5	9	37	
Total Enjeu 2 : gestion des milieux aquatiques et humides / restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion de crues	Ensemble des Maîtres d'Ouvrage	UH Risle Charentonne	314	309	269	182	240	1 314	

Enjeu 3 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides										
Action 3.1 : Inventaire des zones humides. Objectif au moins 25 hectares de zones humides étudiées et 1 inventaire de mare réalisé	SMBVR (2 zones humides restaurées, 2 mares restaurées)	La Risle : La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268). Principaux affluents Risle Aval	0	9	9	9	9	9	36	
	CCLPA (1 inventaire des mares et 20 mares restaurées ou créées)	La Corbie (FRHR270) / La Véronne (FRHR268-H6249000) / Le ruisseau de Saint Christophe (FRHR268-H6236000) / La Tourville (FRHR268-H6254000) pour le Sébec	0	30	20	20	20	0	70	
	IBTN (4 plans de gestion réalisés, 4 zones humides restaurées, 45 mares restaurées)	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267) - <i>partie euroise</i>	0	140	140	140	140	140	560	
	ASARM (2 plans de gestion réalisées 15 ha de zones humides étudiées, 3 zones humides restaurées)	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) - <i>partie euroise</i>	0	0	4	4	4	37	45	
	SMBRC (2 plans de gestion réalisées, 10 ha de zones humides étudiées, 4 zones humides restaurées, 10 mares restaurées)	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266)	0	10	10	10	10	10	40	
	PNRBSN (15 mares restaurées)	Secteur RAMSAR : Risle Maritime et Marais Vernier	9	15	0	0	0	0	24	
Total enjeu 3 : gestion des milieux aquatiques et humides / préservation et restauration des zones humides		UH Risle Charentonne	9	204	183	183	196	775		

Enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants

Action 4.1 : Acquisition de connaissances par des études globales écologie / hydrologie Objectif - au moins 3 de type PPMAH programme pluriannuel en faveur des milieux aquatiques « Rivières-Zones humides-Biodiversité », - une étude de révision du SAGE, - une étude relative à la trame verte et bleue, - une étude hydraulique multicritères, - une étude sur les étangs situés en tête de bassin - 3 diagnostics de pisciculture vis-à-vis de la loutre	SMBVR 1 étude réalisée révision PPMAH +1 diagnostic de pisciculture vis-à-vis de la loutre	La Risle : La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268). Principaux affluents Risle Aval	0	0	125	0	0	125
	IBTN 4 études réalisées dont 1 étude de révision du SAGE, 1étude de TVB, 1 étude PPMAH (BV Risle plateau) et 1 étude hydraulique multicritères (Bernay) + 1 diagnostic de pisciculture vis-à-vis de la loutre	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267) - <u>partie euroise</u> / La Guieil (FRHR267-H6110600) – <u>partie euroise</u> / Le Cosnier (FRHR267-H6125000)	0	175	95	70	70	410
	ASARM 1 étude réalisée révision PPMAH +1 diagnostic de pisciculture vis-à-vis de la loutre	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) - <u>partie euroise</u>	0	100	0	0	0	100
	SMBRC 1 étude réalisée révision PPMAH + 1 étude étangs tête de bassin	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266). La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267)	0	0	80	0	0	80
	FDPPMA Orne 2 études à vocation opérationnelle sur les truites et sur les écrevisses à pieds blancs	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) - <u>partie euroise</u>	0	10	8	0	0	18
Total enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approche bassins versants	Ensemble des Maîtres d’Ouvrage	UH Risle Charentonne	0	285	308	70	70	733

Enjeu 5 : Communication : sensibilisation « eau et climat »

Action 5.1 : sensibilisation du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique. Objectif au moins 30 actions pédagogiques. Action 5.2 : sensibilisation des élus sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique Objectif au moins 20 journées techniques organisées	SMBVR (10 actions pédagogiques et 2 journées organisées)	La Risle : La Risle du confluent de la Corbie au confluent de la Seine (FRHT07) / La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268) / Principaux affluents Risle Aval	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	IBTN (5 actions pédagogiques et 5 journées techniques organisées)	La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268) La Charentonne (FRHR267)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	ASARM (5 actions pédagogiques et 5 journées techniques organisées)	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) - <u>partie euroise</u>	1	1	1	1	1	1	5
	SMBRC (10 actions pédagogiques et 8 journées techniques organisées)	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267)	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	Total enjeu 5 : Communication : sensibilisation « eau et climat »	Ensemble des Maîtres d'Ouvrage	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	12,5

Enjeu 6 : Réduction des rejets d'eaux usées des collectivités par temps sec

Action 6.1 : reconstruction de la station d'épuration, suppression de la station obsolète et transfert des effluents	CCPAVR	secteur Monfort Val de Risle	0	0	0	2500	2500	5000
	IBTN	communes de Broglie et Grandcamp	0	0	2100	0	0	2100
	CC Pays de l'Aigle	commune Glos la Ferrière	50	50	300	300	0	700
	IBTN	commune Serquigny	0	400	0	0	0	400
Total enjeu 6 : Réduction des rejets d'eaux usées des collectivités par temps sec	Ensemble des Maîtres d'Ouvrage	UH Risle Charentonne	50	450	2400	2800	2500	8200

Enjeu 7 : Réduction des rejets de temps de pluie des collectivités

Action 7.1 : Schéma directeur d'assainissement incluant la gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire	CC Pays de l'Aigle	Périmètre CCPA	0	300	300	0	0	600
	CCPAVR	Communes Monfort-sur-Risle, Glos-sur-Risle, Saint Philbert-sur-Risle, Pont-Authou, Appeville-Annebault	0	500	500	500	500	2000
	IBTN	périmètre IBTN	500	800	800	1100	1100	4300
	CC Pays de l'Aigle	Secteur L'Aigle-Aube La Ferté Fresnel	0	1 050	150	180	350	1730
	Commune d'Epaignes	Epaignes	0	150	150	150	150	600
Total enjeu 7 : Réduction des rejets de temps de pluie des collectivités	Commune de St Georges du Vièvre	Saint Georges du Vièvres	0	0	150	0	150	300
	Ensemble des Maîtres d'Ouvrage	UH Risle Charentonne	500	2800	2050	1930	2250	9530

Enjeu : Animation Animation pour la mise en œuvre des actions du contrat territorial Eau et Climat Objectif = 6 postes pour 5,6 ETP / an	SMBVR 1 poste pour 1 ETP / an	La Risle : La Risle du confluent de la Charentonne au confluent de la Corbie (FRHR268). Principaux affluents Risle Aval	0	62	62	62	62	248
	IBTN 2 postes pour 1,6 ETP / an	La Charentonne de sa source au confluent de la Risle	0	86	86	86	86	344
	ASARM 1 poste pour 1 ETP / an	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266)	0	52	52	52	52	208
	SMBRC 2 postes pour 2 ETP / an	La Risle de sa source au confluent de la Charentonne (FRHR266) La Charentonne de sa source au confluent de la Risle (FRHR267)	0	90	90	90	90	360
	Ensemble des Maîtres d'Ouvrage	UH Risle Charentonne	0	290	290	290	290	1 160
Total enjeu : Animation								
PROGRAMMATION CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT RISLE ET CHARENTONNE			2020	2021	2022	2023	2024	Total
TOTAL			2050,5	5654,5	6956,5	6573,5	6456,5	27 691

(2) Montant prévisionnel du programme d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : **27 691 k€** et se décompose comme suit :

ENJEU	MONTANT (HT, €)
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration de la continuité écologique	5 967 000
Enjeu 2 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration hydro-morphologique, restauration des champs d'expansion des crues	1 314 000
Enjeu 3 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides	775 000
Enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants	733 000
Enjeu 5 : Communication : sensibilisation « eau et climat »	12 500
Enjeu 6 : Réduction des rejets d'eaux usées des collectivités par temps sec	8 200 000
Enjeu 7 : Réduction des rejets de temps de pluie des collectivités	9 530 000
Animation	1 160 000
TOTAL	27 691 000

ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs suivants sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat et de(s) l'animation(s) associée(s).

ENJEU	OBJECTIFS	MONTANT k€	INDICATEURS
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration de la continuité écologique	28 études à engager, 28 opérations de travaux à réaliser,	5 967 k€	Nombre d'ouvrages étudiés, Nombre d'ouvrages effacés, Nombre d'ouvrages équipés, Limite du front de colonisation
Enjeu 2 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion des crues	68 km de berges à restaurer, 11 ouvrages transverses à effacer,	1 314 k€	Nombre d'opérations réalisées, Linéaire restauré, Surface de champs d'expansion de crues restaurée
Enjeu 3 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides	15 études à engager, 8 plans de gestion à engager, 13 opérations de travaux à réaliser,	775 k€	Surface de zones humides connue, Surface de ZH gérée, Nombre de mares restaurées
Enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants	6 études à engager,	733 k€	Nombre d'études réalisées
Enjeu 5 : Communication : sensibilisation « eau et climat »	20 journées de formation à réaliser, 30 actions pédagogiques à réaliser,	12,5 k€	Nombre d'animations réalisées, Nombres de documents publiés, Nombre de personnes touchées
Enjeu 6 : Réduction des rejets d'eaux usées des collectivités par temps sec	4 stations d'épuration réhabilitées 1 opération de suppression de réseau	8 200 k€	Etat d'avancement de chacune des actions, Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, Engagement des travaux, Respect des normes de rejet (selon l'arrêté du 21/07/2015)
Enjeu 7 : Réduction des rejets de temps de pluie des collectivités	1 schéma directeur eaux usées et eaux pluviales réalisé 12 opérations de réhabilitation de réseaux	9 530 k€	Etat d'avancement de chacune des actions, Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, Engagement de l'étude de schéma directeur, rapport fourni MI de réseaux réhabilités Nombre de branchements mis en conformité

Les indicateurs suivants sont renseignés obligatoirement dans le tableau d'avancement annuel et à la fin de contrat :

Technique	Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, pour chacune des actions et en moyenne pour chacun des enjeux inscrits au contrat : en nombre de mois d'écart au prévisionnel
Financier	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en %
Pour l'animation, renseigner également :	
Financier	Montant de l'animation : Montant de l'aide : Nb d'ETP :
Social	Nb de personnes sensibilisées :

ANNEXE 4 – Liste des ouvrages potentiellement concernés par l'enjeu RCE (168 ouvrages)

Maîtres d'ouvrage	Nom ouvrage	Code ROE	Département	Commune implantation	Cours d'eau concerné	Classement L214-17 Liste 1	Classement L214-17 Liste 2	ZAP Anguille	Ouvrage continuité apaisée	Ouvrage PDM
SMBVR	ST Brionne	ROE267, ROE268, ROE27806, ROE266, ROE--	Eure	Brionne	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Usine Dérivry	ROE24062, ROE64502	Eure	Brionne	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Bras du Mordoux	ROE262, ROE98935, ROE98934	Eure	Brionne	La Risle	x	x			
SMBVR	Moulin Catillon	ROE274, ROE275	Eure	Fontaine la Soret	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Ouvrage Rouzee	ROE280	Eure	Nassandres sur risle	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Ouvrage Chardon	ROE279	Eure	Nassandres sur risle	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Moulin d'Aclou	ROE272, ROE28448, ROE28467, ROE28464	Eure	Aclou	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	3 Moulins	ROE233, ROE28260	Eure	Corneville sur Risle	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Moulin de Glos	ROE251, ROE27787, ROE250	Eure	Glos sur risle	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Complexe aval de Brionne	ROE263, ROE264, ROE265, ROE27804	Eure	Brionne	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Moulin de Gruchet	ROE232, ROE58210, ROE58220, ROE58222, ROE58223	Eure	Manneville sur Risle	La Risle	x	x	x	x	x
SMBVR	Barrage Williams	ROE224	Eure	Manneville sur Risle	La Risle	x	x	x	x	x
SMBVR	Ile Staub / Brasserie	ROE220	Eure	Pont Audemer	La Risle	x	x	x	x	x
SMBVR	Moulin de la Ville	ROE236, ROE27778	Eure	Apperville-Annebault	La Risle	x	x			
SMBVR	Seuil SRC	ROE254, ROE64504	Eure	Pont-Authou	La Risle	x	x			
SMBVR	Endupack	ROE255, ROE27792, ROE256	Eure	Pont-Authou	La Risle	x	x	x		x
SMBVR	Vannage AAPMA	ROE260, ROE27799, ROE27798, ROE65627	Eure	Brionne	La Risle	x	x	x		
SMBVR	Usine Cardine	ROE270, ROE28421, ROE28417	Eure	Brionne	La Risle	x	x	x		
SMBVR	Moulin de la Béhotière	ROE276, ROE277, ROE28589	Eure	Fontaine-la-Soret	La Risle	x	x			
SMBVR	Moulin du Clérot	ROE342	Eure	Montfort sur Risle	Le Clérot	x	x	x		

Maîtres d'ouvrage	Nom ouvrage	Code ROE	Département	Commune implantation	Cours d'eau concerné	Classement L214-17 Liste 1	Classement L214-17 Liste 2	ZAP Anguil le	Ouvrage continuité apaisée	Ouvrage PDM
SMBVR	Seuil des Burets	ROE353	Eure	Pont Audemer	La Véronne	x	x	x	x	x
SMBVR	Pont de la mairie de St Martin		Eure		La Véronne	x	x	x		
SMBVR	Ouvrages sur la Freuneuse "le Bréard"	ROE72944, ROE72945, ROE72947	Eure	Freuneuse sur risle	Le Bréard	x		x		
SMBVR	Moulin de Monsieur Queval	ROE229, ROE330, ROE3331	Eure	Livet sur Authou	La Croix Blanche					
SMBVR	Moulin de la Fontaine d'Argent	ROE334, ROE34172	Eure	Authou	La Croix Blanche	x	x	x		
SMBVR	Moulin d'Authou 3	ROE72266, ROE34180	Eure	Authou	La Croix Blanche	x	x	x	x	x
SMBVR	Moulin d'Authou 2	ROE34182	Eure	Authou	La Croix Blanche	x	x	x	x	x
SMBVR	Moulin Mascart	ROE34165, ROE327	Eure	Livet sur Authou	La Croix Blanche	x	x	x		
SMBVR	Moulin Ste Marie	ROE325	Eure	Livet sur Authou	La Croix Blanche	x	x	x		
CCLPA	seuil résiduel	ROE381	Eure	Martinville	Corbie		x			
CCLPA	vannage de la cote à loup	ROE382	Eure	Fort-Moville	Corbie		x			
CCLPA	vannage de la vallée Thierry	ROE380	Eure	Martinville	Corbie		x			
CCLPA	vannage du bois du bouillon	ROE383	Eure	Fort-Moville	Corbie		x			
CCLPA	seuil de Saint Siméon	ROE84329, ROE355	Eure	Saint Siméon	Sébec		x			
CCLPA	gué du moulin brûlé	ROE81719	Eure	Saint Martin	Véronne	x	x	x	x	x
CCLPA	Pont de saint Martin Saint Firmin	ROE347	Eure	Saint Firmin	Véronne					
CCLPA	seuil résiduel de Campigny	ROE348	Eure	Saint Firmin	Véronne					
ASARM	Moulin Bardel	ROE317, ROE28952	Eure	Beaumont le Roger	La Bave	x				
ASARM	Usine Actil	ROE318, ROE28959	Eure	Beaumont le Roger	La Bave	x				
ASARM	Moulin de Nassandres	ROE28649, ROE285	Eure	Nassandres sur risle	La Risle	x				
ASARM	Neufs Moulins	ROE292, ROE293, ROE28774, ROE28779	Eure	Beaumontel	La Risle	x				
ASARM	Moulin Sainte Marie	ROE298, ROE297, ROE296, ROE28792, REO28793	Eure	Beaumontel	La Risle	x				

Maîtres d'ouvrage	Nom ouvrage	Code ROE	Département	Commune implantation	Cours d'eau concerné	Classement L214-17 Liste 1	Classement L214-17 Liste 2	ZAP Anguille	Ouvrage continuité apaisée	Ouvrage PDM
ASARM	Moulin du Parc	ROE300	Eure	Beaumontel	La Risle	x				
ASARM	Pont de l'Etang	ROE28812	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Moulin de la Fosse	ROE28829, ROE303, ROE28857, ROE302	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Petit Moulin	ROE28869, ROE304	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Moulin de la Dame	ROE28908, ROE305, ROE28897	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Manoir du Hom	ROE307, ROE306	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Moulin de l'Orme	ROE312, ROE311, ROE28992, ROE309	Eure	Beaumont le Roger	La Risle	x				
ASARM	Moulin de la Bigotière	ROE313, ROE29004, ROE314	Eure	Grosley sur Risle	La Risle	x				
ASARM	Moulin de La Ferrière amont	ROE29052, ROE29056	Eure	La Ferrière-sur-Risle	La Risle	x				
ASARM	Moulin d'Harcourt	ROE29090	Eure	Mesnil en Ouche	La Risle	x				
ASARM	Moulin de Quincampoix	ROE29107, ROE29106	Eure	Mesnil en Ouche	La Risle	x				
ASARM	Moulin Valmont	ROE29096, ROE29103	Eure	Mesnil en Ouche	La Risle	x				
ASARM	Moulin l'Hermite	ROE29258, ROE29259	Eure	Ambenay	La Risle	x				
ASARM	Moulin Chagny	ROE29, ROE57/29159	Eure	La Neuve Lyre	La Risle	x				
ASARM	Moulin Normand	ROE29176, ROE29165	Eure	La Neuve Lyre	La Risle	x				
ASARM	Moulin du Chalet	ROE29121	Eure	La Vieille Lyre	La Risle	x				
ASARM	Rouge Moulin	ROE29114, ROE29115, ROE29117	Eure	La Vieille Lyre	La Risle	x				
ASARM	Moulin Champignolle	ROE29094	Eure	La Vieille Lyre	La Risle	x				
ASARM	Moulin de la Vieille Lyre	ROE29143, ROE29141	Eure	La Vieille Lyre	La Risle	x				
ASARM	Moulin de la Neuve Lyre	ROE29152, ROE29155	Eure	La Neuve Lyre	La Risle	x				
ASARM	Usine d'Auvergny	ROE29201, ROE29195, ROE29191	Eure	Neaufles-Auvergny	La Risle	x				
ASARM	Moulin de Ratier	ROE29220	Eure	Neaufles-Auvergny	La Risle	x				

Maîtres d'ouvrage	Nom ouvrage	Code ROE	Département	Commune implantation	Cours d'eau concerné	Classement L214-17 Liste 1	Classement L214-17 Liste 2	ZAP Angui lle	Ouvrage continuité apaisée	Ouvrage PDM
ASARM	Moulin de Transières	ROE29233, ROE238	Eure	Ambenay	La Risle	x				
ASARM	Moulin à papier	ROE29307	Eure	Rugles	La Risle	x				
ASARM	Traversée de Rugles - moulin de la Forge	ROE29278, ROE29273, ROE29275	Eure	Rugles	La Risle	x				
ASARM	Traversée de Rugles - moulin de la Fenderie	ROE29287, ROE29288, ROE29284	Eure	Rugles	La Risle	x	x			
ASARM	Traversée de Rugles - moulin du Carrefour	ROE29292	Eure	Rugles	La Risle	x	x			
ASARM	Traversée de Rugles - moulin du Fourneau	ROE29300, ROE29301, ROE29298, ROE29297	Eure	Rugles	La Risle	x	x			
ASARM	Moulin Rouge	ROE29313, ROE29318	Eure	Rugles	La Risle	x	x			
SMBRC	Moulin de St Hilaire	ROE20986 20981	Orne	Saint Hilaire sur Rille	La Risle		x			
SMBRC	Gué Fouché (Grenelle)	ROE2124	Orne	Echauffour	La Risle		x			
SMBRC	Moulin de Porte (Grenelle)	ROE20925	Orne	Rai	La Risle		x			
SMBRC	Usine OrnePlastic (Grenelle)	ROE20866	Orne	Saint Sulpice sur Risle	La Risle		x			
SMBRC	Ouvrage de L'Aigle	ROE20916, ROE20899, ROE20906, ROE20914	Orne	L'Aigle	La Risle		x			
SMBRC	Moulin à papier	ROE20924	Orne	L'Aigle	La Risle		x			
IBTN	Ancien vannage de dérivation	ROE41595	Eure	La Trinité-de-Réville	La Guiel	x				
IBTN	Baignage - Le Bois Belloir	ROE41589	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel	x				
IBTN	Baignage	ROE41585	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel	x				
IBTN	Baignage	ROE83072	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel	x				
IBTN	Vannages pour le baignage des prairies	ROE41456	Eure	Montreuil-l'Argillé / Saint-Denis-d'Augerons	La Guiel	x				
IBTN	Ancien moulin La Forestière	ROE41414, ROE41430	Eure	Montreuil-l'Argillé / Saint-Denis-d'Augerons	La Guiel	x				

Maîtres d'ouvrage	Nom ouvrage	Code ROE	Département	Commune implantation	Cours d'eau concerné	Classement L214-17 Liste 1	Classement L214-17 Liste 2	ZAP Anguil le	Ouvrage continuité apaisée	Ouvrage PDM
IBTN	Baignage des prairies	ROE41408	Eure	Verneusses / Saint-Denis-d'Augerons	La Guieul	x				
IBTN	La fosse aux loups	ROE87327, ROE87328	Eure	Verneusses / Saint-Denis-d'Augerons	La Guieul	x				
IBTN	Pont Thorel	ROE41330	Eure	Verneusses / Saint-Laurent-du-Tencement	La Guieul	x				
IBTN	Ancien vannage de baignage bois Pichot aval	ROE83069	Eure	Verneusses / Saint-Laurent-du-Tencement	La Guieul	x				
IBTN	Ancien vannage de baignage amont bois Pichot	ROE41382	Eure	Verneusses / Saint-Laurent-du-Tencement	La Guieul	x				
IBTN	Vannage de La Lonnière	ROE41322	Eure	Verneusses / Saint-Laurent-du-Tencement	La Guieul	x				
IBTN	Ancien moulin lavoir de Verneusses	ROE83071	Eure	Saint-Laurent-du-Tencement	La Guieul	x				
IBTN	Vannage irrigation	ROE36860	Eure	Ferrières-Saint-Hilaire	La Charentonne	x				
IBTN	Seuils	ROE36632, ROE36626	Eure	La Trinité-de-Réville	La Charentonne	x				
IBTN	Vannage de Saint-Agnan-de-Cernières	ROE36577	Eure	Saint-Agnan-de-Cernières	La Charentonne	x				
IBTN	Vannage de Saint-Pierre-de-Cernières	ROE36560	Eure	Saint-Pierre-de-Cernières	La Charentonne	x				
IBTN	Vannage Plan d'eau du Bois Morin	ROE36531	Eure	Notre-Dame-du-Hamel	La Charentonne	x				
IBTN	Vannages d'Echanfray	ROE36516, ROE36514	Eure	Notre-Dame-du-Hamel	La Charentonne	x				
IBTN	Usine de M. Salle, ruisseau Fontaines Ste Croix	ROE73723	Eure	Bernay	Le Cosnier	x				
IBTN	Ancien moulin Place Haslemere	ROE37066	Eure	Bernay	Le Cosnier	x				

Maîtres d'ouvrage	Nom ouvrage	Code ROE	Département	Commune implantation	Cours d'eau concerné	Classement L214-17 Liste 1	Classement L214-17 Liste 2	ZAP Anguil le	Ouvrage continuité apaisée	Ouvrage PDM
IBTN	Seuil ancienne usine rue Delamotte	ROE37069	Eure	Bernay	Le Cosnier	x				
IBTN	Seuil rue du Pont de l'étang	ROE37070	Eure	Bernay	Le Cosnier	x				
IBTN	Le moulin de l'étang	ROE37073	Eure	Bernay	Le Cosnier	x				
IBTN	Moulin GrandChain	ROE400, ROE37109, ROE37107	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Ouvrage de baignage de Bernay	ROE37104	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin du Château de Menneval	ROE37091, ROE37090, ROE404	Eure	Menneval	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin du Bas Bouffey	ROE406, ROE37085, ROE37086	Eure	Bernay / Menneval	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin de la Croix Coquet	ROE82930, ROE410, ROE82929	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Vannage ancienne usine rue Lobrot	ROE411	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin de la Médiathèque	ROE412, ROE413, ROE414	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Seuil de la Couture	ROE37034	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Seuil de la pisciculture de Bernay	ROE37011	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin Neuf (Pisciculture de Bernay)	ROE419, ROE37009	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	ADAPT	ROE393, ROE37183, ROE37184, ROE37208, ROE37221, ROE37228, ROE37227, ROE375, ROE392, ROE37195, ROE37193, ROE37184, ROE37183	Eure	Serquigny	La Charentonne	x				
IBTN	Parcours de pêche de Saint-Quentin-des-Isles	ROE424, ROE425	Eure	Treis-Sants-en-Ouche	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin M. WATTRELOT	ROE41465, ROE41467	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guiel	x				
IBTN	Vannages M. GERRIET	ROE37030, ROE415, ROE416	Eure	Bernay	La Charentonne	x				

Maîtres d'ouvrage	Nom ouvrage	Code ROE	Département	Commune implantation	Cours d'eau concerné	Classement L214-17 Liste 1	Classement L214-17 Liste 2	ZAP Anguilles	Ouvrage continuité apaisée	Ouvrage PDM
IBTN	Peters Surgical	ROE37256, ROE371	Eure	Serquigny	La Charentonne	x				x
IBTN	Moulin de la Filature - Société B.G.F. Brocante	ROE37092, ROE403	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Sacherie de la Charentonne	ROE397, ROE398, ROE37146	Eure	Fontaine-l'Abbé	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin aux Capucines	ROE41539, ROE70288	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guieul	x				
IBTN	Moulin Mme ELOY	ROE36659	Eure	Broglie	La Charentonne	x				
IBTN	Île au Moulin	ROE37024, ROE417, ROE418	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin du pré de Carsix	ROE373, ROE94812	Eure	Serquigny	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin de Carentonne	ROE401, ROE37101, ROE37099	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin de l'Ecoucherie	ROE37096, ROE37095, ROE402	Eure	Bernay	La Charentonne	x				
IBTN	Moulin de la Grosse Forge	ROE36895, ROE426, ROE427	Eure	Ferrières-Saint-Hilaire	La Charentonne	x				
IBTN	Ancienne scierie de Saint-Pierre-de-Cernières	ROE36570, ROE36567, ROE37324	Eure	Saint-Agnan-de-Cernières / Saint-Pierre-de-Cernières	La Charentonne	x				
IBTN	Seuil résiduel (Station de jaugeage)	ROE83073	Eure	Montreuil-l'Argillé	La Guieul	x				
SMBRC	COH La Mécanique	ROE105131, ROE19034, ROE105130	Orne	Anceins	La Charentonne	x				
SMBRC	Moulin d'Anceins	ROE23964, ROE19036, ROE105129	Orne	Anceins	La Charentonne	x				
SMBRC	Moulin de la Clouterie	ROE19035, ROE105128	Orne	Anceins	La Charentonne	x				
SMBRC	Moulin de Brucourt et du Plessis	ROE19053, ROE83336, ROE105127	Orne	Anceins	La Charentonne	x				

Maîtres d'ouvrage	Nom ouvrage	Code ROE	Département	Commune implantation	Cours d'eau concerné	Classement L214-17 Liste 1	Classement L214-17 Liste 2	ZAP Anguil le	Ouvrage continuité apaisée	Ouvrage PDM
SMBRC	Moulin de la pierre	ROE24074, ROE24067, ROE105132	Orne	Bocquencé	La Charentonne	x				
SMBRC	Moulin de Bourgée	ROE24079	Orne	Bocquencé	La Charentonne	x				
SMBRC	Etangs en zone de source	ROE19149, ROE19158, ROE24092, ROE19128, ROE106934, ROE106930, ROE19116, ROE19135	Orne	St Evroult Notre Dame	La Charentonne	x				